

1 OBJET ET PORTÉE



La présente norme indique les critères de conception à appliquer lors du choix des ouvrages civils de raccordement BT à l'étape de l'ingénierie d'un nouveau projet. Les travaux électriques des projets dont l'ingénierie a été débutée avant la publication de l'édition 2015 du volume B.41.21 peuvent être réalisés selon les critères de conception de l'édition qui était en vigueur au moment de la conception civile du projet.

2 CIRCUIT BT 120/240 V

TYPE D'OUVRAGE CIVIL	NORME	NOMBRE MAXIMAL DE CIRCUITS	NOMBRE MAXIMAL DE CÂBLES	CALIBRE MAXIMAL DES CÂBLES (voir note 1)	LOCALISATION
Borne de raccordement BT (4 conduits)	10-6240	1	4	350 kcmil	Hors trottoir, à l'abri de la circulation automobile
Borne de raccordement BT (6 conduits)	02-4111 ou 02-4112 10-6250	1	6	2-750 kcmil 2-500 kcmil 2-350 kcmil	Hors trottoir, à l'abri de la circulation automobile
Borne de raccordement commune	02-4140 10-6210	1	6	2-750 kcmil 2-500 kcmil 2-350 kcmil	Hors trottoir, selon entente avec la municipalité
Puits de raccordement (915 mm de diamètre)	02-3150 10-6110	1	5 (voir note 2)	2-500 kcmil 2-350 kcmil 1-3/0 AWG OU 1-500 kcmil 3-350 kcmil 1-3/0 AWG	Hors trottoir, trottoir

Notes :

- Les calibres indiqués sont pour des câbles en aluminium. Lorsque des câbles en cuivre sont utilisés, le calibre maximal doit être réduit ; pour les besoins de la présente norme, un câble 500 Cu est équivalent à un câble 750 Al et un câble 350 Cu est équivalent à un câble 500 Al.
- Pour les tiers (entreprises de télécommunication, de câblodistribution et éclairage de rue), un circuit de calibre 3/0 AWG peut être ajouté.

	Sceau de l'ingénieur :  Claude Tremblay 112085 QUÉBEC 2018-01-09	CHOIX DES OUVRAGES CIVILS DE JONCTION ET DE RACCORDEMENT BT	N° : 10-6005 <i>Ancien 02-0020</i>	
	NORME			Volume : B.41.21
Élaboration : Claude Tremblay, ing.		JONCTION ET RACCORDEMENT BT	Date : 2018-01	Révision : G
Révision linguistique : 2017-12-18	Autorisation administrative :	DISTRIBUTION – RÉSEAU BASSE TENSION	Page : 1 de 2	

3 CIRCUIT BT 347/600 V




TYPE D'OUVRAGE CIVIL	NORME	NOMBRE MAXIMAL DE CIRCUITS	NOMBRE MAXIMAL DE CÂBLES	CALIBRE MAXIMAL DES CÂBLES (voir note 3)	LOCALISATION
Borne de raccordement BT (6 conduits)	02-4111 ou 02-4112 10-6255	1	4	2-750 kcmil 2-500 kcmil	Hors trottoir, à l'abri de la circulation automobile
Borne de raccordement commune (voir note 4)	02-4140 10-6220	1	3	2-750 kcmil 1-500 kcmil	Hors trottoir, selon entente avec la municipalité
Puits de raccordement (915 mm de diamètre)	02-3150 10-6110	1	3	2-500 kcmil 1-350 kcmil	Hors trottoir, trottoir

4 RÉSEAU BT 120/240 V ET/OU 347/600 V

TYPE D'OUVRAGE CIVIL	NORME	NOMBRE MAXIMAL DE CIRCUITS	NOMBRE MAXIMAL DE CÂBLES	CALIBRE MAXIMAL DES CÂBLES	LOCALISATION
Minichambre de jonction (1165 X 1800 mm)	02-2110 10-6310	3	12	Voir note 5	Hors trottoir, trottoir

Notes :

- 3- Les calibres indiqués sont pour des câbles en aluminium. Lorsque des câbles en cuivre sont utilisés, le calibre maximal doit être réduit ; pour les besoins de la présente norme, un câble 500 Cu est équivalent à un câble 750 Al et un câble 350 Cu est équivalent à un câble 500 Al.
- 4- Une armoire MCM de configuration E4 est requise pour les installations à 347/600 V. L'alimentation du dispositif d'éclairage doit être réalisée à partir d'un autre ouvrage civil. Les câbles d'éclairage seront installés par la municipalité dans les conduits satellites.
- 5- La minichambre de jonction est à privilégier lors de l'utilisation de conducteurs de gros calibre.

	Sceau de l'ingénieur :  Claude Tremblay 112085 QUÉBEC 2018-01-09	CHOIX DES OUVRAGES CIVILS DE JONCTION ET DE RACCORDEMENT BT	N° : 10-6005 <i>Ancien 02-0020</i>	
	NORME			Volume : B.41.21
Élaboration : Claude Tremblay, ing.		JONCTION ET RACCORDEMENT BT	Date : 2018-01	Révision : G
Révision linguistique : 2017-12-18	Autorisation administrative : 	DISTRIBUTION – RÉSEAU BASSE TENSION	Page : 2 de 2	